

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 13 décembre 2021**  
~~~~~

CAPTAGE PRIORITAIRE DE LA COMMUNE DE LE POUGET
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION
ET LA COORDINATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 13 décembre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Robert SIEGEL à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

Mme Béatrice FERNANDO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16-1 ;

VU la loi 2006/1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGERM) 2016-2021 approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-07-07555 portant délimitation de l'aire d'alimentation du captage de l'Aumède sur la commune du Pouget ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-995 en date du 02 août 2019 portant derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence Eau ;

VU la délibération n°2141 du 17 décembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition de personnel salarié du GEDAR Performance Emploi ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 18 novembre 2021 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est maître d'ouvrage du puits de l'Aumède situé sur la commune de Le Pouget,

CONSIDERANT que le puits alimente actuellement les abonnés de cette seule commune,

CONSIDERANT qu'il a fait l'objet d'une étude « captage prioritaire » en vue de la délimitation de l'aire d'alimentation suite à des dépassements ponctuels de qualité vis-à-vis des paramètres pesticides,

CONSIDERANT que l'étude conclut sur une alimentation mixte par les alluvions du fleuve Hérault et le versant amont, et une vulnérabilité intrinsèque modérée ; la vulnérabilité extrinsèque est de moyenne à forte,

CONSIDERANT que l'aire d'alimentation du captage et sa zone de protection se superposent sur une surface de plus de 300 ha autour des captages, de l'Hérault vers les coteaux,

CONSIDERANT que le programme d'actions de préservation de la ressource a été engagé en 2015 sur l'intégralité de l'aire d'alimentation du captage,

CONSIDERANT que la mise en œuvre, le suivi et la coordination du programme d'actions est assuré par un poste hébergé par le Groupement d'Employeurs Départemental Agricole et Rural Performance Emploi pour 40 % d'un équivalent temps plein,

CONSIDERANT que les missions consistent entre autre à assurer la coordination du projet et sa cohérence, à organiser le comité de pilotage et les comités techniques et à remplir les tableaux de bords régionaux et locaux,

CONSIDERANT que l'animateur assure également un accompagnement administratif des agriculteurs engagés dans des démarches agro-environnementales ; il coordonne également les missions d'accompagnement individuel et programme les journées collectives de formation et de transfert de compétences ; il assure une communication sur le projet ainsi qu'une veille foncière,

CONSIDERANT que l'animation est prévue sur la durée du programme d'actions par période de cinq ans ; les demandes d'aide sont annuelles,

CONSIDERANT que la présente opération est prévue sur une durée indéterminée sur l'aire d'alimentation des captages de Le Pouget,

CONSIDERANT le plan de financement annuel prévisionnel de l'opération ci-annexé,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le programme prévisionnel d'actions du captage prioritaire de Le Pouget 2022,
- d'approuver en conséquence le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation substantielle de la dépense inscrite au budget annexe de l'eau, le plan de financement présenté et le programme prévisionnel d'actions du captage prioritaire de Le Pouget 2022 ,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2751

Publication le 14/12/2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 14/12/2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20211213-5278-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

**Plan de financement prévisionnel
MISSION ANIMATION CAPTAGE PRIORITAIRE de LE POUGET - Année 3 (2022)**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Animation	23 500 €	94,11%	AERMC	17 479,00 €	70,00%
Droit d'adhésion	70 €	0,28%			
Frais de déplacements	600 €	2,40%			
Charges diverses de la structure d'hébergement	800 €	3,20%			
			PART FINANCEURS	17 479,00 €	70,00%
			PART CCVH	7 491,00 €	30,00%
TOTAL TTC	24 970,00 €	100%	TOTAL TTC	24 970,00 €	100%

Programme d'actions du captage prioritaire de Le Pouget 2022

Animatrice Captage du Pouget

		Programme d'actions prévisionnel			Revue d'activités		
		Objectifs de l'année N	Indicateurs et livrables	Temps estimé %	Temps consacré %	Etat d'avancement ; livrables transmis	Commentaires (freins, blocages)
MISSIONS PRIORITAIRES	Mission A : Animation générale du programme d'actions et suivi de l'étude d'évaluation du programme d'action.						
	Action 1 : Coordination réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec les différents acteurs et projets sur le territoire - Echanges avec le réseau « Captages d'Eauccitanie » 	Rapport d'activités annuel	5%	[.....]	[.....]	[.....]
	Action 2 : gestion de projet et ingénierie administrative et financière	<ul style="list-style-type: none"> - Animation GEDAR-CCVH d'un COPIL annuel, - Organisation GEDAR-CCVH de réunions de suivi, de concertation, - Rédaction du rapport d'activités annuel, - Remplissage des tableaux de bord régionaux relatifs au suivi des démarches captages prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu des réunions - Compte-rendu du COPIL annuel - Rapport d'activités annuel - Tableaux de bord régionaux remplis 	10 %	[.....]	[.....]	[.....]
	Action 3 : Suivi et animation de l'évaluation du plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des réunions avec le le bureau d'études et les partenaires techniques et financiers - Coordination de la démarche d'évaluation - Appui terrain, relais d'information et communication auprès des acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus de COTECH, COPIL - Lancement de l'étude - Livrable : CCTP étude d'évaluation 	15 %	[.....]	[.....]	[.....]
	Mission B : Animation volet agricole du plan d'actions.						
	Action 1 : Accompagnement agro-environnemental des agriculteurs (outils MAEC/ PCAE)..	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des MAEC déjà contractualisées (Bilans annuels, liens avec les opérateurs Région Occitanie / DDTM34) - Appui à l'investissement en matériel alternatif (promotion de l'outil PCAE : information et montage de dossiers de subvention PCAE, et suivi des dossiers en cours ..). 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de bilans MAEC, - nombre de dossiers PCAE 	25%	[.....]	[.....]	[.....]
	Action 2 : accompagnement technique individuel.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et suivi des prestations de conseils individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de viticulteurs suivis - compte-rendu fin de campagne 	30 %	[.....]	[.....]	[.....]
Action 3 : accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et formation de la 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan annuel 	[.....]	[.....]	[.....]	[.....]	

technique collectif.	profession agricole : - Organisation de journées techniques et accompagnement collectif de viticulteurs aux pratiques alternatives, - Organisation de démonstration de matériel - Contribution et suivi du groupe viticulture durable de la commune	spécifiant le nombre et type de réunions, nombres de bénéficiaires et thématiques abordées..				
Mission C : Animation volet communal.....						
Action 1 : communication..	Communication et valorisation des démarches engagées par la collectivité et les acteurs agricoles : En-Vicomté (lettre d'info mensuelle), , rédactions d'articles, réalisation de vidéos et affiches.....	Bilan annuel des actions de communication]	15%.	[.....]	[.....]	[.....]
Action 2 : Foncier .	Veille foncière : suivi DIA Contribution à l'animation foncière selon sollicitation ..	Bilan annuel spécifiant le Nb de propriétaires contactés, nb de rencontres.]		[.....]	[.....]	[.....]
		[]				
Sous total			100%			

Fait à Gignac., le

Jérôme DUBOST

Le directeur du service des eaux